



Formation IAS Niveau 3 100% e-learning

Durée : 14 heures | Prix : 245€ | Public concerné : Tous publics

Pré-requis :

Aucun pré-requis de connaissance ou de formation n'est nécessaire avant l'entrée en formation. Seuls les pré-requis techniques suivants sont obligatoires afin de suivre nos formations en e-learning de façon optimal.

- Une connexion internet
- Un terminal de connexion (ordinateur, tablette, smartphone...)

Pour qui ?

Elle s'adresse aux professionnels, intermédiaires en opération de banque et moyen de paiement mais également aux personnes exerçant à titre accessoire la distribution de contrats d'assurances en complément d'un service ou d'un bien.

Cette formation s'adresse à toute personne se destinant à exercer une activité d'Intermédiaire en Assurances, dans les conditions suivantes fixées par la réglementation : « Activité d'IAS à titre accessoire et distribution de contrats d'assurance (ne comportant pas de garanties de responsabilité civile) en complément de la vente d'un bien ou service »



Objectifs de la formation



Répondre aux exigences posées par la réglementation pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement. Suivre les évolutions réglementaires sur les assurances emprunteurs.



Approfondir et rafraîchir des compétences par l'étude de cas concrets. La vérification transversale des compétences.



Obtenir la capacité professionnelle et l'attestation de formation professionnelle IAS Niveau 3



Suivre les évolutions juridiques et jurisprudentielles de l'ORIAS et de l'ACPR

A l'issue de cette formation IAS de 14 heures niveau 3, vous pourrez exercer une activité d'Intermédiaire en Assurances à titre accessoire, dans les conditions fixées par la réglementation.

Les formations sont des formations complètes qui ne permettent pas de valider uniquement quelques modules de compétences.



Compétences visées :



Être capable de diagnostiquer les besoins en assurance des particuliers et des entreprises et apprécier les risques présentés par les différents clients.

Pouvoir proposer à un client la réalisation d'une opération d'assurance à titre accessoire.

Présenter, proposer ou aider à conclure ces contrats ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion tout en respectant les critères choisis par le souscripteur ou l'adhérent.

Être capable d'appréhender le cadre juridique de l'exercice de l'activité d'intermédiaire en assurances.

Les documents remis à l'issue de la formation



Le livret de stage IAS Niveau 3
(14 heures) option assurance
emprunteur



Attestation de formation
Niveau IAS niveau 3
(Attestation de réussite au test
final)

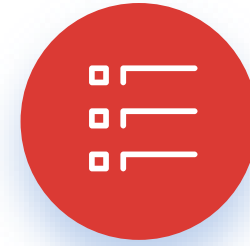


Attestation d'assiduité sous
forme de relevé de connexions

Votre principal intervenant



Christophe Probst, Responsable de la formation et des contenus pour Courtage-Academy.com. Formateur expert.



Responsable qualité et formateur officiel des courtiers et mandataires chez Cyberpret.com (acteur majeur du courtage en prêt immobilier depuis 20 ans)



+ de 10 ans d'expériences en tant que courtier immobilier et responsable commercial



Ancien conseiller en gestion de patrimoine



Domaines d'expertises :
• Crédits
• Banque-Assurance

Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques :

Notre formation e-Learning permet aux stagiaires, un apprentissage efficace, accessible à tous. Nos formations en distanciel sont composées de modules regroupant des articles actualisés et des références législatives. Les modules pédagogiques sont accompagnés de cas pratiques, d'exemples chiffrés et de cas concrets. Chaque stagiaire a la possibilité d'interroger le formateur en charge du programme soit par mail (sans interruption) soit par téléphone (aux heures ouvrées) avec une ligne direct dédié.

Tutorat et accompagnement :

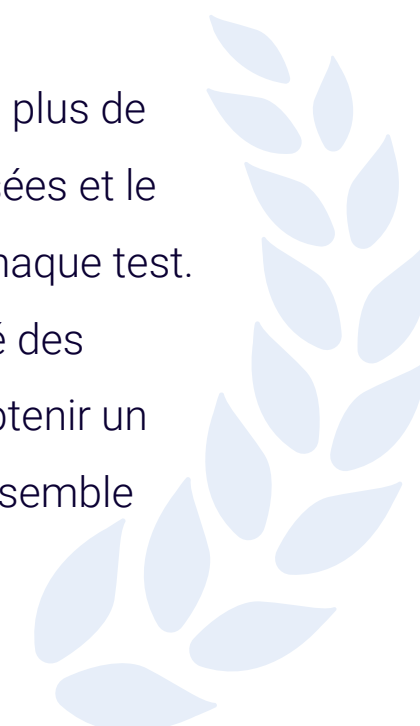
Durant toute votre formation, l'équipe de Courtage Academy reste à votre service pour toute question technique ou pédagogique. En cas de problème technique, ou pour toute question, notre support en ligne est là pour vous accompagner et vous apporter l'aide nécessaire (formation@courtage-academy.com).

Un spécialiste métier pourra être interrogé pour vous épauler à tout moment au cours de votre formation. Bien que cette formation se déroule en distanciel, vous ne vous retrouvez pas seul.

Test final de validation :

Une validation des connaissances se fait à chaque étape de la formation pour notamment s'assurer de la qualité de l'apprentissage.

Les tests sont sous forme de QCM, regroupant plus de 200 questions. Les réponses des QCM sont visées et le stagiaire connaît en temps réel le résultat de chaque test. Cela lui permet en plus d'auto-évaluer la qualité des connaissances acquises. Pour réussir il faut obtenir un minimum de 70 % de bonnes réponses sur l'ensemble des QCM réalisés.



Fonctionnement de notre Academy.

Le parcours du stagiaire est accessible 24/7, il n'y a pas de matériel physique de fournis, nos offres sont toutes dématérialisées. Les différents modules et les stagiaires sont en permanence suivis par un outil de suivi (tracking) qui permet au formateur d'analyser à distance l'évolution du parcours de formation. L'avancement de l'apprentissage se fait au rythme que le stagiaire décide et est même adapté à des personnes ayant besoin d'un tiers temps comme les dyspraxiques. La formation est adaptée aux personnes en situation d'handicap. Un contrôle continu de la progression via des tests de validation est intégré. Les stagiaires ont même la possibilité de recommencer une fois un test s'ils n'atteignent pas les minima requis.

Chaque étudiant possède un identifiant et un mot de passe personnel lui permettant de se connecter sur son espace formation où il pourra suivre l'évolution de sa formation et sa progression. Il aura en outre la possibilité de voir ses bonnes ou mauvaises réponses aux divers quizz à l'issue de la formation.

Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un contrôle grâce notamment à un relevé de connexion. Un suivi de formation régulier est effectué par nos soins, ce qui permet au tuteur de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant. Ces actions de suivi, permettent de détecter les décrocheurs et l'intervention de l'équipe pédagogique pour trouver des solutions avec le stagiaire.

Modalités d'inscription et de paiement

Inscrivez-vous directement en achetant votre formation, votre espace dédié à la formation sera alors immédiatement créé. Vous pouvez aussi demander à faire financer votre formation via votre compte personnel de formation. L'inscription se fera dès validation de la prise en charge par mon compte formation. Nous pourrons vous accompagner pendant ce processus d'inscription. Nous avons aussi la possibilité de demander des aides au financement auprès de Pôle Emploi, l'AGEFIPH et autres organismes.

Démarrage et accès aux sessions de formation

Les formations étant en distanciel, les entrées en

formation se font à tout moment.

Dès l'inscription validée, vous aurez accès à la formation et ce 7j/7 et 24h/24.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires participant à une formation dispensée par **courtage-academy.com**, et ce pendant toute la durée de la formation suivie.

Formation et accessibilité :

Le contenu de nos formations, les fonctionnalités et quiz des différents modules sont tous accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes. Celles-ci peuvent également consulter nos vidéos grâce à leurs sous-titres.

Aspects pratiques

Environnement technique :

Pour suivre nos formations dans de bonnes conditions, il vous faudra avoir une certaine aisance avec un ordinateur, mais également savoir utiliser internet. Les apprenants doivent savoir utiliser au minimum les principales applications d'un poste de travail sous Windows ou Mac (messagerie, navigateur Web, bureautique, ...).

- Avoir un accès internet stable.
- Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur personnel (Apple ou PC) avec un navigateur récent (Windows : Internet Explorer 10 ou versions ultérieures, Microsoft Edge (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version) ; Mac : Safari (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version))

- Vous devrez permettre à votre navigateur l'utilisation des cookies sur notre site. Les formations étant chronométrées, ces derniers serviront notamment à enregistrer votre progression sur votre navigateur.

Durée d'accès à la formation :

L'accès au site et à vos formations est illimité jusqu'au quiz final. Une fois votre formation terminée et l'obtention du livret, vous conservez un accès à la formation pendant 1 mois. Ce délai supplémentaire vous permettra notamment de revoir certains chapitres mais également de consulter l'ensemble des tests et quizz avec leurs questions et réponses afin de voir où vous avez fait des erreurs.



Programme de la formation IAS niveau 3

1. Le secteur de l'assurance

- 1.1 Modèle économique
- 1.2 Assurances
- 1.3 Les risques couverts
- 1.4 Le contrat d'assurance
- 1.5 Les métiers spécifiques à l'assurance

2. Notions générales sur les assurances des emprunteurs

- 2.1 : Généralités
 - 2.1.1 L'assurance de prêt est-elle obligatoire ?
 - 2.1.2 Avant la réforme
 - 2.1.3 A partir de 2010 : Mise en place de la loi LAGARDE
 - 2.1.4 A partir de 2014 : Mise en place de la loi Hamon
 - 2.1.5 A partir de 2017 : La loi Sapin 2, pour résilier tous les ans
 - 2.1.6 A partir de 2022 : la loi Lemoine, pour résilier à tout moment
 - 2.2 : Tarification et incidence sur les taux
 - 2.2.1 Tarification collective ou individuelle, incidence sur les taux
 - 2.2.2 Tarification collective = Contrat groupe.
 - 2.2.3 Tarification individuelle = Délégation.
- QUIZ : Savoir généraux

3. Les risques couverts

- 3.1 Introduction
- 3.2 : Le décès
- 3.3 : L'invalidité
- 3.4 : L'incapacité

4. Lexique des garanties

- 4.1 La garantie décès
- 4.2 La garantie P.T.I.A. Perte total et irréversible de l'autonomie
- 4.3 La garantie I.P.T. : Invalidité Permanente Totale, Invalidité + de 66%, 2ème catégorie
Sécurité Sociale
- 4.4 La garantie I.P.P. Invalidité Permanente Partielle Invalidité entre 33 et 66% 1ère catégorie
Sécurité Sociale
- 4.5 La garantie I.T.T. : Incapacité Temporaire de Travail suite à arrêt Maladie ou Accident
- 4.6 La garantie perte d'emploi
- 4.7 Pour résumer
- 4.8 La notion de « niveau de garantie équivalente »
- 4.9 Substituer une assurance emprunteur par une autre
- 4.10 La loi Bourquin et l'assurance de prêt immobilier

5. La tarification du risque emprunteur

- 5.1 Sélection médicale, risques professionnels ou sportifs
- 5.2. Tarification du risque aggravé (majoration, exclusion, franchise)
- 5.3 Le risque aggravé de santé : la convention AERAS
- 5.4 Le droit à l'oubli ?

6. Les modes de calcul des primes d'assurance

- 6.1 Les primes fixes
- 6.2 Les primes variables

7. Déontologie et règles de bonne conduite

QUIZ : Risques couverts et garanties

Vos référents de formation



Responsable pédagogique

Christophe Probst

christophe@courtage-academy.com

07 84 56 60 15



Conseillère formation

Nelly Chanteloup

nelly@courtage-academy.com

07 84 56 60 15



Responsable technique

François Pache

formation@courtage-academy.com

04 72 60 62 50



Assistante administrative

Cindy Revallo

cindy.revallo@cyberpret.com

04 72 75 65 65

Nos certifications

Certifié



Data dock



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante : réalisation d'actions de formation

